



■ GROUPE TMX LIMITÉE

Code de déontologie du personnel



Un message de John McKenzie, chef de la direction du Groupe TMX



Le Groupe TMX veille à respecter les normes les plus strictes. Cette exigence joue un rôle crucial dans la réalisation de sa raison d'être, soit d'améliorer les marchés et de favoriser les idées audacieuses. Cette raison d'être sous-tend notre capacité d'exploiter des marchés vigoureux et bien rodés d'une manière conforme à l'intérêt public. Notre vision est d'offrir aux sociétés du monde entier une solution incontournable pour mobiliser des capitaux et mettre à la disposition des négociateurs et des investisseurs une destination privilégiée leur permettant de prospérer.

Réaliser cette vision ne se résume pas à nos actions; elle englobe aussi notre manière d'agir. Les valeurs et le Code de déontologie du Groupe TMX (le « Code ») sont des outils essentiels pour nous guider et définir les attentes envers notre comportement et nos processus décisionnels. Notre Code repose sur nos valeurs : priorité accordée aux clients, courage et confiance. Nos valeurs nous servent de boussole dans l'exercice de nos activités dans le monde entier, auprès de la clientèle et entre nous, de sorte que nous agissions dans le respect des normes d'intégrité les plus élevées. Elles sont aussi le fondement d'un milieu de travail empreint de respect, de transparence, d'inclusivité et d'équité.

Nous donnons la priorité à notre clientèle tout en protégeant et en rehaussant la réputation du Groupe TMX, en dénonçant, en confrontant et en signalant les comportements contraires à l'éthique quand ils se produisent, et en traitant chacune et chacun avec le respect et la dignité qu'elle et qu'il mérite.

Notre Code repose sur des principes; je vous encourage donc à le lire avec attention, ainsi que les politiques, les normes et les procédures d'entreprise, pour vous assurer de les comprendre et de bien connaître les exigences qui s'appliquent à vous.

L'espoir de TMX est qu'en respectant le présent Code, son personnel pourra mettre en place une culture performante qui repose sur les valeurs de l'entreprise.

- John

Table des Matières

Les valeurs et notre Code	Objet et champ d'application	Comment le Groupe TMX travaille	Comment TMX communique	Comment TMX traite avec les tiers	Comment TMX protège la confidentialité	Comment TMX protège ses actifs	Conformité
Les valeurs et le Code de déontologie du Groupe TMX 4	Objet et champ d'application 6	Dénonciation 8	Marketing, médias sociaux et communications 16	Conflits d'intérêts 19	Confidentialité et protection des renseignements personnels 33	Propriété intellectuelle et productions 40	Rôles et responsabilités 45
Guide de la prise de décisions 5		Respect en milieu de travail 10	Médias sociaux 17	Autre emploi et autres activités professionnelles 21	Sécurité de l'information 36	Protection des ressources et des actifs du Groupe TMX 42	Pendant la période d'emploi et par la suite 46
		Modes de travail 11		Autorisation et gestion des contrats 23	Opérations sur valeurs des membres du personnel 28		Dérogations, exceptions et dispenses 47
		Équité, diversité et inclusion 12		Cadeaux, activités récréatives et dépenses 24			
		Résilience, sécurité du milieu de travail et accessibilité 13		Concurrence 27			
		Gestion des risques et conformité 14		Prévention de la fraude et de l'esclavage moderne 29			
				Mesures anticorruption, comportement équitable et lutte contre le blanchiment d'argent 31			

Valeurs et Code de Déontologie du Groupe TMX

Les valeurs du Groupe TMX et notre engagement personnel à les respecter au quotidien nous définissent et régissent nos aspirations. Audacieux et innovants. Collaboratifs et responsables. Respectueux et inclusifs. Les valeurs du Groupe TMX sont les suivantes :



Priorité accordée aux clients

- Nous collaborons afin d'offrir l'excellence à nos clients
- Nous sommes responsables vis-à-vis de nos clients
- Nous plaçons nos clients au cœur de nos actions



Courage

- Nous ne craignons pas d'être audacieux et innovants
- Nous encourageons et favorisons les discussions franches et l'authenticité
- Nous apprenons en tirant les leçons de nos échecs



Confiance

- Le respect et l'intégrité sont à la base de nos agissements
- La réussite et le bien-être des autres nous tiennent à cœur
- Nous sommes inclusifs et favorisons le sentiment d'appartenance

Notre Code de déontologie présente les normes et les comportements conformes à nos valeurs et à notre mandat d'intérêt public. Il porte aussi sur le soutien et l'autonomisation de notre personnel de manière à favoriser un milieu où nous sommes fiers de travailler.

Nous respectons nos valeurs en exerçant notre jugement et en étant conscients de la manière dont les autres perçoivent nos actions. Considérez notre Code comme votre guide pour l'application de nos valeurs, au quotidien, à TMX.

Attestation : Tous les membres du personnel de TMX sont tenus d'exercer leurs activités de manière équitable, honnête et responsable, de respecter toutes les lois applicables et d'agir en conformité avec nos valeurs. Nous devons tous réaffirmer notre engagement en signant une attestation annuelle de conformité au Code.

Guide de la prise de décisions

Bien entendu, aucun code ne peut prévoir la totalité des situations susceptibles de se présenter dans le cadre de votre emploi. Toutefois, le présent guide de la prise de décisions est un outil que vous pouvez utiliser pendant votre lecture pour vous aider à comprendre le Code et à incarner nos valeurs en toute confiance.

Vous vous interrogez quant au comportement à adopter? Ces questions vous guideront dans la prise de décisions difficiles.

Le comportement en question respecte-t-il les lois applicables?

Est-il conforme à notre mandat d'intérêt public? (VOIR LA *REMARQUE.)

Est-il conforme à notre Code de déontologie et à nos politiques d'entreprise (selon le cas)?

Résiste-t-il à l'examen du public?

Est-il fidèle à nos valeurs?

Est-il dans l'intérêt supérieur de notre personnel, de notre clientèle et de nos parties prenantes?

Si votre réponse à l'une de ces questions est « non », alors n'allez pas de l'avant. Le comportement en question pourrait avoir des conséquences sérieuses pour vous et pour TMX.

Pour toute question à ce sujet, communiquez avec votre partenaire d'affaires RH (pour une liste, visitez la page des RH sur MonTMX) ou, si vous le préférez, vous pouvez aussi parler avec votre gestionnaire ou un membre de l'équipe de la conformité.

Remarque : Nous devons maintenir des normes élevées de gouvernance d'entreprise pour éviter des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus relativement aux objectifs de rentabilité, afin d'exercer nos activités de manière conforme à notre mandat d'intérêt public.

Objet et champ d'application

L'objectif de notre Code de déontologie consiste à vous guider et à vous informer de vos responsabilités, à savoir :

- incarner nos valeurs;
- soutenir notre culture et le mandat d'intérêt public; et
- nous conformer aux exigences juridiques et réglementaires

dans le cadre de notre travail en vue de favoriser l'atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques de TMX.

Le présent Code s'applique à tous les membres du personnel de Groupe TMX Limitée et de ses filiales (« TMX »). « Membre du personnel » désigne les employés permanents, contractuels ou en détachement, le personnel temporaire provenant d'agences embauché à long terme, de même que les consultants. « Filiales » désigne les sociétés qui appartiennent en propriété exclusive (directement ou indirectement) à TMX.

Notre Code est le fondement de toutes les politiques d'entreprise de TMX. Chaque membre du personnel a la responsabilité de comprendre le Code et nos politiques, nos normes et nos procédures d'entreprise et de s'y conformer. Le Code vise à compléter, mais en aucun cas à remplacer, les lois et les règlements applicables à TMX. À cet égard, la disposition la plus restrictive l'emporte s'il y a incompatibilité entre le Code et la législation applicable à TMX.

Vous trouverez un exemplaire de chacune de nos politiques d'entreprise, y compris le présent Code, dans MonTMX.

Les valeurs
et notre Code

Objet et champ
d'application

Comment le Groupe
TMX travaille

Comment TMX
communique

Comment TMX traite
avec les tiers

Comment TMX protège
la confidentialité

Comment TMX
protège ses actifs

Conformité

Comment TMX travaille



Dénonciation

Nos valeurs permettent à chacune et à chacun d'entre nous de s'exprimer et de poser des questions, de soulever des préoccupations et de signaler, sans crainte de représailles ou de traitement injuste, tout acte répréhensible, notamment :

- une inconduite connue, observée ou présumée ou un acte inapproprié ou contraire à l'éthique;
- un manquement ou manquement potentiel au présent Code ou à nos politiques, nos normes et nos procédures d'entreprise;
- une violation ou violation potentielle d'une loi applicable ou d'une obligation ou exigence légale ou réglementaire, y compris celles en vertu d'une décision de reconnaissance.

Si vous avez connaissance, directement ou indirectement, d'un acte répréhensible, il vous incombe de le signaler dès que possible. Vous pouvez signaler les actes répréhensibles à votre gestionnaire, aux Ressources humaines ou à tout(e) dirigeant(e) ou de la manière prévue dans la procédure relative à la Politique de dénonciation. Vous pouvez également faire part de tout acte répréhensible à Clearview. Toute déclaration effectuée auprès de Clearview demeure anonyme, à moins que vous ne consentiez à sa communication ou si vous signalez l'acte répréhensible à un autre membre du personnel de TMX.

Tout membre du personnel de TMX qui reçoit un rapport d'acte répréhensible doit, aussitôt que possible dans les deux jours suivants, le signaler au responsable (ou, si les circonstances ne s'y prêtent pas, au répondant) de ce Code ou de la politique, de la norme ou de la procédure d'entreprise applicable.

Joindre Clearview

Par un site Web sécurisé au www.clearviewconnects.com (plateforme de Clearview);
par la poste, à l'adresse suivante :
C. P. 11017, Toronto (Ontario) M1E 1N0; par téléphone, aux numéros sans frais ci-dessous dans la langue choisie par le membre du personnel.

Autriche : 0800 068707

Allemagne : 0800 181 5367

Canada/États-Unis : 1 855 925-1921
(sans frais)/647 426-5632 (local)

Hong Kong : 800 966 034

Singapour : 800 492 2394

Chine : 400 120 4014

Royaume-Uni : 0330 808 4790



- Si l'acte répréhensible a trait à un manquement ou à un manquement potentiel à une décision de reconnaissance, le membre du personnel de TMX qui reçoit un rapport doit en avertir immédiatement le Service des affaires juridiques et le comité de gouvernance et de surveillance réglementaire de TMX. Ces derniers feront enquête sur le manquement réel ou potentiel et, si la décision de reconnaissance applicable les y oblige, en aviseront les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes.

N'attendez pas pour exprimer vos préoccupations : signalez-les dans les plus brefs délais en fournissant autant de détails que possible. Des détails comme la nature de l'acte répréhensible, un renvoi aux sections pertinentes du présent Code ou de la politique, de la norme ou de la procédure d'entreprise, la date, les personnes à l'interne ou à l'externe concernées, ainsi que toute incidence réelle ou potentielle de cet acte, sont essentiels à notre compréhension et pour toute enquête.

La DÉNONCIATION...

donne du **COURAGE** en démontrant que nous encourageons et favorisons les discussions franches et l'authenticité.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique de dénonciation et sa procédure dans MonTMX.



Respect en milieu de travail

Nous favorisons un milieu inclusif, empreint de respect mutuel et qui adhère à nos valeurs. Nous croyons en l'importance de promouvoir un milieu de travail où toutes et tous sont traités équitablement et se sentent à l'aise d'être eux-mêmes.

Lorsque nous nous sentons partie prenante d'une équipe et savons que nos idées sont considérées, nos liens se resserrent, notre engagement se renforce, et, de ce fait, nous sommes plus heureuses et heureux.

C'est pourquoi nous devons toutes et tous nous conduire de manière professionnelle afin de promouvoir l'équité des chances et d'interdire toute pratique discriminatoire et toute forme de harcèlement et de violence.

TMX ne tolérera pas le manque de respect, la discrimination, le harcèlement au travail, le harcèlement sexuel au travail ou la violence au travail, de quelque nature que ce soit. Si une allégation relative à un manquement à notre Politique sur le respect en milieu de travail est soulevée, TMX la traitera rapidement et de manière délicate en respectant les droits des personnes déposant la plainte et faisant l'objet de la plainte. Si vous avez connaissance, directement ou indirectement, d'un acte répréhensible relatif au respect dans notre milieu de travail, il vous incombe de le signaler conformément à notre Politique de dénonciation.

Nous partageons la responsabilité de créer et de favoriser un milieu de travail empreint de respect. Nous devons tous réaffirmer cet engagement en signant une attestation annuelle de conformité à la Politique sur le respect en milieu de travail.

La promotion d'un MILIEU DE TRAVAIL
EMPREINT DE RESPECT...


favorise la **CONFIANCE** en démontrant que le Groupe TMX est inclusif, qu'il favorise le sentiment d'appartenance et qu'il se soucie de la réussite de tous les membres du personnel.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique sur le respect en milieu de travail et sa procédure dans MonTMX.

Modes de travail de TMX

Les modes de travail de TMX sont fondés sur les principes de la confiance, de la flexibilité, de l'inclusivité et du bien-être. Il s'agit d'un privilège que nous souhaitons conserver, mais qui requiert l'engagement de toutes et de tous. TMX s'attend à ce que l'ensemble de son personnel respecte le mode de travail convenu avec leur gestionnaire.

Pour les membres du personnel en mode de travail hybride, les attentes minimales sont les suivantes : en présentiel 50 % du temps ou plus chaque mois, ce qui offre plus de souplesse dans la gestion de l'horaire. Il est attendu des gestionnaires de personnel qu'ils soient des modèles à cet égard et à ce qu'ils travaillent en présentiel au-delà de 50 % du temps. Le terme « en présentiel » s'entend de la présence aux bureaux de TMX, à des congrès professionnels ou à des rencontres avec des clients. Pourquoi insistons-nous sur l'importance d'être ensemble? En fait, c'est ensemble que nous bâtissons cette formidable culture d'entreprise, collaborons efficacement, accélérons la prise de décisions, contribuons à l'essor de notre équipe et atteignons, voire surpassons, les ambitieux objectifs de croissance que TMX s'emploie à atteindre.



Veillez consulter la
Politique en matière de
modes de travail de TMX et
la procédure dans MonTMX.

Équité, diversité et inclusion

Vous êtes partie intégrante de TMX

L'équité, la diversité et l'inclusion (l'« EDI ») constituent une priorité pour TMX. Nous sommes déterminés à prêcher par l'exemple en favorisant une culture d'appartenance équitable, diversifiée et inclusive qui se traduit par des changements positifs pour les gens, les collectivités et les marchés que nous servons. Compte tenu de notre engagement en faveur de l'inclusion, nous avons formé un conseil d'EDI des membres du personnel chargé d'élaborer notre stratégie d'EDI et d'examiner celle-ci de manière continue. Notre stratégie soutient l'accès équitable aux occasions qui se présentent et permet de mettre en place un personnel représentatif des marchés et des collectivités que nous servons.

À titre de membre du personnel, vous avez la responsabilité de favoriser un milieu de travail inclusif par vos gestes et votre comportement, notamment en faisant preuve de respect pour la diversité des points de vue, en respectant les principes d'équité dans vos interactions et votre prise de décisions et en créant un cadre sûr et accueillant pour vos collègues.

Nous vous invitons à vous familiariser, à titre de membre du personnel, avec la stratégie d'EDI de TMX (affichée dans MonTMX) et avec les liens entre celle-ci et notre stratégie commerciale globale. En outre, nous encourageons tous les membres du personnel à appuyer l'EDI en assistant à des activités de formation et à des événements sociaux de célébration, à contribuer aux comités de membres du personnel et aux forums comme notre conseil d'EDI ainsi qu'à intervenir lorsqu'ils observent une occasion de changement positif.

La promotion de l'ÉQUITÉ, de la DIVERSITÉ et de l'INCLUSION...

favorise la **CONFIANCE** en démontrant que le Groupe TMX est inclusif, qu'il renforce le sentiment d'appartenance et qu'il se soucie de la réussite de tous les membres du personnel.

Résilience et sécurité du milieu de travail

TMX se soucie de la réussite et du bien-être de toutes et de tous et valorise la promotion et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain pour l'ensemble du personnel, ainsi que pour toute personne qui visite les locaux de TMX ou y travaille. Il vous incombe de travailler de manière sûre et sécuritaire et de veiller à ce que vos actions ne mettent pas en danger la santé et la sécurité de vos collègues ou des visiteurs, en vous conformant à la Politique sur la résilience et la sécurité en milieu de travail. Vous devez prendre part à l'ensemble de nos formations en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence. Vous devez aussi signaler immédiatement tout incident en matière de santé et de sécurité, y compris les risques et les blessures sur les lieux de travail, conformément à la Politique sur la résilience et la sécurité en milieu de travail et à la Politique de dénonciation et en informer votre gestionnaire, les Ressources humaines, le Service de sécurité de TMX ou un membre du comité de santé et de sécurité au travail de TMX.

Accessibilité

Le Groupe TMX s'engage à offrir un environnement de travail accessible à toutes et à tous, et il reconnaît les avantages qui en découlent. Il offre des mesures d'adaptation à ses candidates et candidats, aux membres du personnel, à sa clientèle et à toute personne qui visite ou travaille dans ses locaux. À titre de membre du personnel, vous devez traiter les gens de manière équitable, avec dignité et respect, et d'une manière qui leur permet de maintenir leur indépendance et qui tient compte de leurs besoins en matière d'accessibilité.

La promotion de la **SANTÉ**, de la **SÉCURITÉ**
et de l'**ACCESSIBILITÉ** ...

favorise la **CONFIANCE** en démontrant que le Groupe TMX est inclusif, qu'il favorise le sentiment d'appartenance et qu'il se soucie de la réussite de chacun.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique sur la résilience et la sécurité en milieu de travail et notre Politique sur l'accessibilité dans MonTMX.

Gestion des risques et conformité

Le Groupe TMX a établi une approche globale au sein de l'entreprise afin de gérer, à titre d'élément essentiel de ses activités quotidiennes, les risques susceptibles d'avoir une incidence sur sa capacité à atteindre ses objectifs opérationnels et stratégiques. Si nous avons le courage de faire preuve d'audace et d'innover et si nous collaborons pour offrir l'excellence à notre clientèle, les risques sont inévitables. À titre de membre du personnel, vous avez la responsabilité de déceler et de gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de vos objectifs et d'en parler avec votre gestionnaire.

Le Groupe TMX favorise et maintient une culture d'intégrité et de conformité en reconnaissant la valeur de ses autorités de réglementation et d'autres parties prenantes et en entretenant des relations solides avec celles-ci. Notre Code de déontologie, nos politiques, nos normes et nos procédures d'entreprise sont conçus afin de respecter les lois et les règlements applicables à TMX (les « exigences »). Le Groupe TMX veille activement à la conformité à ces exigences par les processus suivants :

- détermination des exigences et des risques liés à la conformité;
- gestion de la conformité par la mise en œuvre et la mise à jour des mesures de conformité appropriées;
- communication des exigences à notre personnel et formation à ce sujet;
- surveillance de l'efficacité des processus de conformité et production de rapports sur celles-ci afin de promouvoir l'amélioration continue;
- surveillance et suivi de l'évolution des exigences existantes, proposées et nouvelles.

À titre de membre du personnel, vous devez connaître et respecter les exigences applicables. Le manquement à une exigence peut entraîner des pénalités ou des amendes en matière civile, criminelle et réglementaire ou porter atteinte à la réputation de TMX ainsi qu'à celle des personnes concernées. Si vous avez connaissance d'un manquement à une exigence ou soupçonnez un tel manquement (y compris de votre part), vous devez immédiatement le signaler conformément à notre Politique de dénonciation.

LA GESTION DES RISQUES ET LA CONFORMITÉ...

favorisent la **CONFIANCE** en démontrant un respect et une intégrité sans faille.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique de gestion des risques axée sur les objectifs et notre Politique de conformité de l'entreprise, dans MonTMX.

Les valeurs
et notre Code

Objet et champ
d'application

Comment le Groupe
TMX travaille

Comment TMX
communique

Comment TMX traite
avec les tiers

Comment TMX protège
la confidentialité

Comment TMX
protège ses actifs

Conformité

Comment TMX communique



Marketing, médias sociaux et communications

Le Groupe TMX place ses clients au cœur de son activité, y compris la manière dont il communique au sujet de ses produits et services. Tout membre du personnel qui communique (y compris par un média social) au nom de TMX doit répondre aux exigences suivantes :

- être un porte-parole autorisé (une personne autorisée à communiquer avec les analystes, les médias et les investisseurs au nom de TMX);
- se conformer à notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initiés.

De plus, vous devez vous assurer que toutes les communications écrites destinées à la clientèle, aux autorités de réglementation, au gouvernement, à nos entités ou à d'autres parties prenantes situés au Québec sont fournies en français. Veuillez vous reporter à la Politique relative à la langue française, dans MonTMX, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Groupe TMX encourage et favorise les discussions franches et l'authenticité dans l'ensemble de ses communications internes et externes. À titre de membre du personnel, vous représentez TMX dans le cadre de votre travail, mais vous pouvez aussi être considéré(e) comme une personne représentant TMX hors de ce cadre. Parce que la réussite et le bien-être de chacune et de chacun d'entre nous ainsi que la réussite de TMX nous tiennent à cœur, vous devez faire preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille lorsque vous parlez de TMX afin de promouvoir et de maintenir votre réputation et celle de TMX. Vous devez vous abstenir de transmettre au nom de TMX des messages électroniques non sollicités à une tierce partie sans avoir obtenu le consentement nécessaire.

Nous devons aussi protéger la réputation de TMX et nous conformer à notre mandat d'intérêt public et aux exigences en répondant de manière exacte et uniforme aux demandes des médias, des analystes, des parties prenantes, des investisseurs et du grand public. Si vous recevez une demande externe au sujet de TMX, vous devez l'adresser sans délai à un membre de notre équipe des communications d'entreprise.

Les activités de MARKETING, les INTERVENTIONS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX et les COMMUNICATIONS RÉALISÉES DE FAÇON RESPONSABLE ...

favorisent la **CONFIANCE** et démontrent que nous sommes responsables **VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS.**

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initiés, dans MonTMX.

Médias sociaux

Les plateformes de médias sociaux sont devenues des outils de communication fondamentaux qui permettent à TMX d'entretenir un dialogue important avec ses différentes parties prenantes et avec le public. TMX salue l'engagement des membres du personnel, au travail et à l'extérieur du travail, relativement aux affaires que l'entreprise diffuse elle-même et par ses porte-parole autorisés. Que vous participiez à titre professionnel ou personnel sur les médias sociaux (en utilisant toute forme de média en ligne fondé sur le contenu produit par les utilisateurs, notamment des blogues et des médias sociaux comme Facebook, X (Twitter), LinkedIn, Instagram, YouTube, etc.), vous devez faire preuve de jugement et de bon sens. Si vous décidez de publier un texte ou un commentaire au sujet de TMX ou de mentionner la société dans les médias sociaux, vous devez agir en conformité avec nos valeurs et notre Code.

Contexte

Les sociétés internationales et les émetteurs des secteurs de l'énergie et des mines dominent la Bourse de croissance TSX en 2023

Défi

Au vu de ce communiqué, comment réagissent les gens chez TMX?

Selon le communiqué, le palmarès TSX Croissance 50 met en lumière le rôle joué par la première bourse de croissance au Canada dans le soutien à l'accès aux capitaux en contexte économique difficile.

Personnellement, je trouve que nous devrions cesser de nous focaliser sur les sociétés internationales. Nous oublions nos origines et l'importance des sociétés canadiennes!

Enjeu

Ce commentaire publié en ligne n'est pas conforme à la stratégie ni aux valeurs de TMX, particulièrement pour ce qui est de la confiance (agir en tout temps de manière intègre et respectueuse) et de la priorité accordée aux clients (placer nos clients au cœur de nos actions).

Approche à Adopter

Un tel message ne devrait pas être publié. Le personnel doit s'assurer que les communications et messages qu'il publie en ligne produisent une impression positive de notre réputation auprès de nos parties prenantes. Nous favorisons la CONFIANCE en faisant preuve de respect dans nos actions.

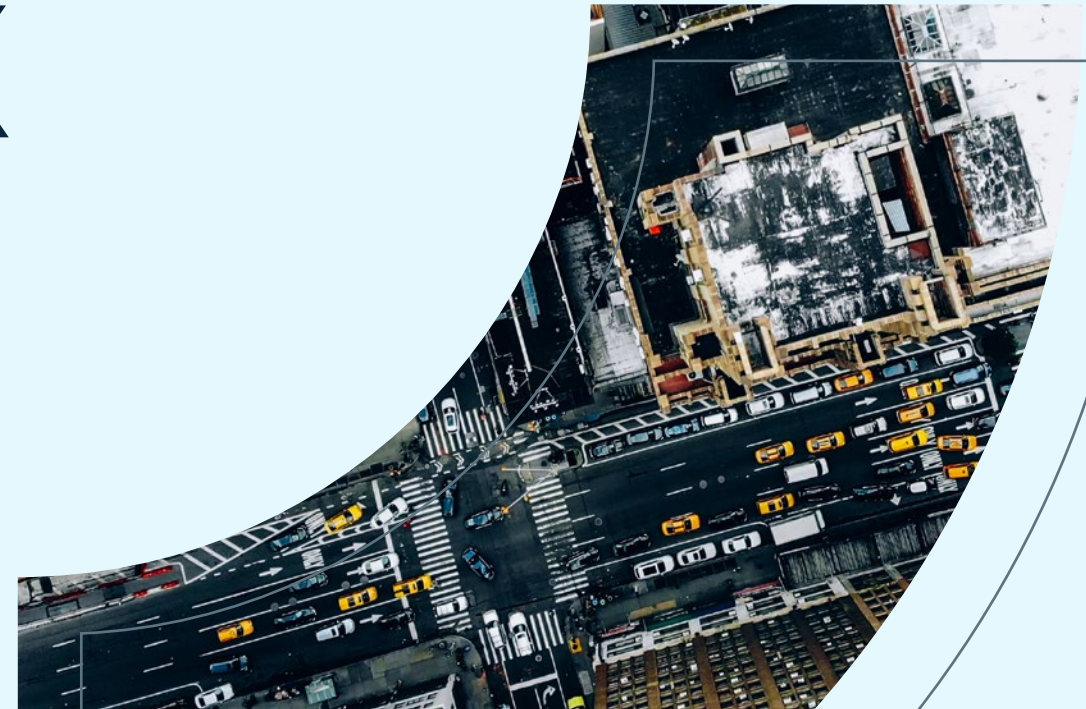
Guide de la prise de décisions

Ce commentaire/message est-il conforme à notre Code?

Ce commentaire/message est-il fidèle à nos valeurs?



Comment TMX traite avec les tiers



Conflits d'intérêts

Le Groupe TMX s'emploie à atteindre l'excellence et fait preuve de responsabilité envers sa clientèle et ses parties prenantes. Le Groupe TMX place ses clients et l'intérêt du public au cœur de son activité et agit avec un respect et une intégrité sans faille, et son personnel doit donc éviter les conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque vos intérêts personnels ou les intérêts d'un membre de votre famille ou d'une personne ayant un lien avec vous s'opposent ou paraissent s'opposer à vos responsabilités et à vos obligations envers TMX, ou lorsque vos obligations envers une autre personne ou entité s'opposent ou paraissent s'opposer à vos responsabilités et à vos obligations envers TMX.

Pour réduire au minimum la possibilité de conflit d'intérêts, vous devez éviter ce qui suit :

- toute situation qui vous permettrait, à vous, à un(e) membre de votre famille ou à une personne ayant un lien avec vous, de tirer personnellement un profit découlant de vos fonctions auprès de TMX (y compris des occasions commerciales ou d'affaires découvertes dans le cadre de vos fonctions auprès de TMX ou du fait de votre utilisation de renseignements ou de biens de TMX), même si TMX n'est pas lésée;
- toute situation avec un client ou une tierce partie (y compris les fournisseurs) avec lequel vous avez un lien quelconque :
 - » une personne employée par une entité qui prévoit traiter avec TMX, ou une personne liée à une telle entité;
 - » une personne qui prévoit de faire affaire avec TMX;
- toute situation où vous vous engagez, directement ou indirectement, à titre de membre du personnel, de consultant(e), d'associé(e), de directeur(-trice), de mandataire, de propriétaire, d'actionnaire ou de conseiller(-ère), auprès d'une entreprise qui offre des produits ou des services qui entrent en concurrence d'une manière ou d'une autre avec les produits ou les services offerts par TMX;
- et si cette entreprise est cotée en bourse, vous ne pouvez détenir plus de 2 % de ses actions en circulation;



- toute situation où vous êtes, directement ou indirectement, un(e) associé(e), un(e) administrateur(-trice), un(e) dirigeant(e) ou un(e) membre du personnel d'un actionnaire de Groupe TMX Limitée si vous participez à la surveillance ou à la gestion de la Bourse de croissance TSX.

TMX a aussi mis en place des mesures en vue d'éviter les situations ou les conflits d'intérêts réels, éventuels ou apparents qui peuvent survenir entre TMX et chacune de ses filiales, de ses divisions commerciales ou de ses fonctions intégrées, notamment des mesures de cloisonnement strictes entre la Bourse de Montréal (la « MX ») et la Division de la réglementation de la MX ainsi qu'entre la MX et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

Éviter les **CONFLITS D'INTÉRÊTS...**

favorise la **CONFIANCE** et démontre que le Groupe TMX est responsable **VIS-À-VIS DE SES CLIENTS**.

Le terme « personne qui a un lien » est défini à l'article 3 de l'annexe A de notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initiés.

Autre emploi

Nous nous employons à offrir l'excellence à notre clientèle en consacrant toute notre attention à nos tâches à TMX pendant les heures de travail. Le Groupe TMX se soucie également de la réussite et du bien-être de toutes et de tous et comprend que le fait d'occuper un autre emploi peut contribuer à votre réussite. En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez occuper un autre emploi s'il respecte les conditions suivantes :

- cet emploi n'entre pas en conflit avec votre travail à TMX ni à aucune de ses entreprises et n'est aucunement lié à ce travail (y compris la prestation de services-conseils ou de conseils d'expert);
- cet emploi n'est pas contraire aux intérêts de TMX

Si l'emploi que vous envisagez d'occuper est un tant soit peu lié aux activités de TMX ou à vos responsabilités au sein de TMX, vous devez, avant de l'occuper, obtenir l'approbation du membre de l'équipe de la haute direction dont vous relevez.

Autres activités professionnelles

Votre réussite et votre bien-être peuvent aussi reposer sur votre pratique d'autres activités professionnelles. Puisque le Groupe TMX place ses clients au cœur de son activité, il doit s'assurer que vos autres activités professionnelles ne nuisent pas à sa capacité d'offrir l'excellence à ses clients et d'œuvrer dans l'intérêt public.

Si vous avez d'autres activités professionnelles, il vous est interdit de faire ce qui suit sans l'autorisation préalable du membre de l'équipe de la haute direction dont vous relevez et, s'il y a lieu, de celle du Service des affaires juridiques :

- siéger à titre d'administrateur(-trice) ou de membre de la direction d'une société ouverte ou fermée;
- présenter votre candidature en vue d'une élection à une charge publique;
- accepter une rémunération ou des honoraires pour prononcer une allocution dans un congrès, participer à une table ronde ou rédiger un document si cette tâche est directement liée à vos fonctions auprès de TMX.

Vous devez aussi éviter toute participation directe ou indirecte – financière ou autre – dans une entreprise qui vous permet ou qui permet à un(e) membre de votre famille ou à une personne qui a un lien avec vous de tirer avantage des affaires que cette entreprise fait avec TMX.

En outre, vous ne pouvez pas faire des affaires pour le compte de TMX ni conclure un contrat ou une entente concernant les affaires de TMX avec un(e) membre de votre famille immédiate ou une personne qui a un lien avec vous sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite de la ou du membre de l'équipe de la haute direction dont vous relevez.

Puis-je accepter un nouvel emploi dans la vente de fonds communs de placement à temps partiel?

La vente de fonds communs de placement entre manifestement en conflit d'intérêts avec votre travail auprès de TMX, quel que soit le moment de l'année ou la période de cette vente.

La sage gestion d'un **AUTRE EMPLOI ET D'AUTRES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS...**

favorise la **CONFIANCE** et démontre que nous sommes responsables **VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS.**

Autorisation et gestion des contrats

Pour atteindre ses objectifs, TMX conclut des contrats de types différents avec diverses contreparties, notamment ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires commerciaux et d'autres tiers.

Chaque contrat doit être autorisé et géré de manière :

- à ce que TMX touche la valeur attendue du contrat;
- à ce que les risques liés au contrat sont décelés, traités et gérés conformément aux politiques de TMX qui s'y appliquent.

Notre Politique d'autorisation et de gestion des contrats et sa procédure établissent les exigences relatives à l'autorisation et à la gestion des contrats. Si vous intervenez dans des contrats au nom de TMX, vous devez comprendre ces exigences et vous y conformez. Ces exigences comprennent notamment ce qui suit :

- s'assurer qu'un(e) responsable individuel(le) de la gestion du contrat au quotidien est désigné(e) pour chaque contrat (y compris les modifications ou les renouvellements);
- veiller à ce que le contrat soit examiné par les parties prenantes internes concernées, notamment le Service des affaires juridiques (qui doit examiner tous les contrats répondant aux critères précisés dans la procédure);
- veiller à ce que le contrat soit autorisé (signé) par la personne autorisée à l'approuver;
- suivre et gérer l'ensemble des obligations prévues au contrat, y compris les dates importantes et les livrables;
- surveiller les risques liés au contrat pour s'assurer qu'ils soient conformes à l'appétit pour le risque de TMX;
- sauvegarder le contrat rempli dans ServiceNow ou dans DocuSign CLM, selon le cas.

Un « contrat » est une promesse qui entraîne des obligations juridiques entre deux ou plusieurs parties et qui peut prendre diverses formes, notamment :

- une entente officielle écrite;
- une entente non officielle, comme un courriel ou une lettre;
- un bon de commande ou un énoncé des travaux;
- une facture (à laquelle les modalités sont jointes);
- des conditions en ligne (p. ex. cliquer pour en indiquer l'acceptation).

La sage **GESTION DES CONTRATS...**

favorise la **CONFIANCE** et démontre que nous sommes responsables **VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique d'autorisation et de gestion des contrats, sa procédure et notre Politique sur la gestion de l'impartition et des risques liés aux tierces parties dans MonTMX.

Cadeaux, activités récréatives et dépenses

Lorsque notre clientèle, nos fournisseurs ou des tiers remportent un succès grâce à nos actions, il est naturel qu'ils souhaitent exprimer leur gratitude. Cependant, le fait d'accepter un cadeau, une activité récréative ou un autre traitement de faveur peut nuire ou sembler nuire à votre objectivité, à votre intégrité, à votre loyauté ou à vos responsabilités envers TMX. Cette règle est particulièrement importante lorsque vous traitez avec des émetteurs inscrits à l'une de nos bourses et avec des sociétés qui demandent ce statut.

Il vous est interdit, ainsi qu'aux membres de votre famille et aux personnes ayant un lien avec vous, d'offrir, directement ou indirectement, un cadeau, une carte-cadeau, une gratification, de la publicité, un avantage, une activité récréative, un paiement illicite, un rabais ou un autre traitement de faveur à des personnes qui ont un lien avec une entité qui fait affaire avec TMX ou pourrait faire affaire avec TMX ou d'accepter un tel cadeau de la part de ces personnes. Vous ne devez en aucun cas accepter un cadeau en argent ou sous forme de carte-cadeau, de chèque ou de titres, quelle qu'en soit la valeur.

Il vous est permis de donner un cadeau ou une activité récréative de valeur limitée (généralement 500 \$ CA ou moins) à une personne qui fait affaire avec TMX ou pourrait faire affaire avec TMX conformément aux pratiques commerciales généralement reconnues, ou d'accepter un tel cadeau de la part de ces personnes, si ce cadeau ou cette activité récréative répond aux critères suivants :

- ne contrevient à aucune loi;
- n'est pas offert en vue d'obtenir un traitement de faveur;
- n'est pas extravagant;
- ne porterait pas atteinte à votre réputation ni à celle de TMX si les faits s'y rapportant étaient rendus publics;
- ne crée pas une impression de favoritisme, que le cadeau ou l'activité récréative soient liés ou non au travail.



Remarques :

1. Si la valeur du cadeau dépasse 500 \$ CA, celui-ci doit au préalable avoir fait l'objet d'une autorisation écrite de votre gestionnaire.
2. En règle générale, une invitation par une tierce partie pour assister à un congrès professionnel, sans frais pour vous ou pour TMX, incluant repas et chambre d'hôtel, est considéré comme liée à une activité de perfectionnement professionnelle et n'est pas assujettie aux restrictions présentées ici. Dans un but de transparence et pour assurer la conformité avec nos objectifs d'entreprise, vous devez avoir obtenu l'autorisation de votre gestionnaire avant d'accepter une telle invitation. De plus, vous devez en informer votre partenaire d'affaires RH, qui consignera cette information.
3. Si vous engagez des dépenses dans le cadre de vos fonctions et souhaitez obtenir un remboursement, vous devez veiller à ce que ces frais soient raisonnables, pertinents et conformes à notre Politique sur l'autorisation des dépenses et des budgets.



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique sur l'autorisation des dépenses et des budgets, notre Politique sur les frais de représentation et les voyages d'affaires et notre Politique en matière de déclaration fiscale de TMX – Codification des dépenses courantes, dans MonTMX.

Le fait de décliner d'importants CADEAUX OU ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES...

favorise la **CONFIANCE** et démontre du **COURAGE**.

Cadeaux, Activités Récréatives Et Dépenses - ÉTUDE DE CAS 

Cadeaux, activités récréatives et dépenses

Dans certaines situations, il est possible de donner ou d'accepter des cadeaux ou des activités récréatives, du moment que ceux-ci sont conformes aux pratiques commerciales généralement reconnues de TMX. Toutefois, vous ne devez en aucun cas accepter un cadeau en argent ou sous forme de chèque ou de titres, quelle qu'en soit la valeur. Étant donné qu'il est impossible d'énumérer toutes les situations éventuelles, il vous incombe de vérifier si le cadeau ou l'activité récréative déroge aux pratiques commerciales généralement reconnues de TMX. Dans le doute, veuillez communiquer avec votre gestionnaire.

Contexte

Vous avez mené à bien une initiative importante pour un client.

Défi

En témoignage de l'appréciation du client pour le travail que vous avez accompli, vous êtes invité(e) à une activité (d'une valeur de 450 \$) dans la loge de l'entreprise au Centre Bell pour souligner votre réussite partagée.

Enjeu

Le cadeau peut ne pas respecter nos valeurs, en particulier le courage, puisqu'il peut donner une impression de favoritisme.

Approche à adopter

Vous pouvez accepter ce cadeau pour les raisons suivantes : sa valeur pécuniaire est inférieure à 500 \$ CA; il n'a pas été offert en vue d'obtenir un traitement de faveur; il ne porterait pas atteinte à la réputation de TMX s'il était rendu public; il respecte les pratiques commerciales généralement reconnues.

Favoriser la **confiance** signifie éviter les avantages qui procurent un privilège indu. Nous faisons preuve de **courage** en résistant à la tentation de gain personnel.

Guide de la Prise de Décisions

Le comportement est-il conforme à notre Code de déontologie et à nos politiques d'entreprise (selon le cas)?

Résiste-t-il à l'examen du public?

Concurrence

TMX appuie la protection et la promotion de la concurrence, laquelle stimule l'innovation et protège les consommateurs, les entreprises et l'économie contre les pratiques nuisibles. TMX s'engage à exercer ses activités de façon intègre et à se conformer entièrement aux lois sur la concurrence applicables.

À titre de membre du personnel, vous devez vous conformer aux lois sur la concurrence et vous ne devez vous livrer à aucune conduite susceptible de nuire à la concurrence. Vous devez faire preuve d'une grande prudence lorsque vous traitez avec d'autres employeurs et des concurrents actuels ou éventuels de TMX, y compris lors des rencontres d'associations sectorielles ou professionnelles ou d'autres événements.


Nous avons toutes et tous l'obligation de comprendre les exigences du droit de la concurrence qui s'appliquent à TMX et d'éviter toute conduite pouvant donner la moindre impression de pratiques commerciales anticoncurrentielles. Si vous pensez qu'une situation ou qu'un(e) membre du personnel, par sa conduite, pourrait contrevenir aux lois sur la concurrence ou à nos exigences, consultez le Service des affaires juridiques.

Voici quelques exemples d'activités qui contreviennent aux lois sur la concurrence ou qui sont susceptibles de donner lieu au non-respect de nos exigences :

- conclure des ententes avec des concurrents concernant les prix ou d'autres aspects de notre rivalité;
- échanger avec un concurrent des renseignements commerciaux confidentiels ou sensibles sur le plan de la concurrence (par exemple au sujet de prix qui ne sont pas rendus publics);
- conclure des ententes avec des fournisseurs, des clients ou des concurrents susceptibles d'avoir pour effet de diminuer ou d'empêcher la concurrence;
- convenir de ne pas embaucher ou solliciter des employés d'une autre entreprise;
- conclure des ententes avec des tierces parties au sujet des salaires ou autres modalités d'emploi;
- échanger de l'information sur les salaires et autres modalités d'emploi;

Les valeurs et notre Code	Objet et champ d'application	Comment le Groupe TMX travaille	Comment TMX communique	Comment TMX traite avec les tiers	Comment TMX protège la confidentialité	Comment TMX protège ses actifs	Conformité			
				Conflits d'intérêts	Autre emploi et autres activités professionnelles	Autorisation et gestion des contrats	Cadeaux, activités récréatives et dépenses	Concurrence	Prévention de la fraude et de l'esclavage moderne	Mesures anticorruption, comportement équitable et lutte contre le blanchiment d'argent

- s'adonner à des tractations ayant pour objectif de nuire à des concurrents ou à la concurrence de façon générale, par exemple négocier des ententes d'exclusivité visant à exclure un concurrent du marché;
- procéder à des soumissions concertées (c.-à-d. s'entendre pour ne pas présenter de soumission, pour retirer une soumission ou pour présenter une soumission faite par suite d'une entente avec une autre personne);
- se livrer à des ventes liées (c.-à-d. lier l'achat d'un produit à l'achat d'un autre);
- refuser de fournir un produit selon les conditions normales du commerce;
- faire des énoncés faux ou trompeurs, notamment des déclarations au sujet de l'incidence des activités commerciales sur l'environnement ou d'autres enjeux qui ne seraient pas étayées par des tests ou des éléments probants.



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique sur la conformité aux lois sur la concurrence et aux lois antitrust dans MonTMX.

Prévention de la fraude

La fraude porte atteinte à nos valeurs, et en particulier à notre engagement collectif de respecter la loi et d'agir avec un respect et une intégrité sans faille. TMX s'engage à maintenir l'intégrité de ses dossiers et de ses comptes financiers ainsi qu'à effectuer la publication intégrale, juste, exacte et en temps opportun de ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, ainsi que d'autres renseignements en conformité avec les lois applicables.

À titre de membre du personnel, vous avez accès aux bureaux, aux systèmes et à de l'information de TMX qui ne sont pas à la disposition de notre clientèle, des parties prenantes, des investisseurs ou du public. Vous devez :

- utiliser votre droit d'accès uniquement pour vous acquitter de vos fonctions de membre du personnel;
- vous conformer au système de contrôle interne de TMX en tout temps.

Par « fraude », on entend une tromperie, une déclaration inexacte, une omission ou un détournement intentionnels visant généralement l'obtention d'un avantage personnel injuste ou illégal. Cette notion comprend notamment la déformation, la suppression ou la falsification de documents financiers ou d'autres documents par un(e) ou plusieurs membres du personnel ou par des tiers.


Prévention de l'esclavage moderne

TMX s'oppose fermement à toute forme d'esclavage moderne ainsi qu'à la traite de personnes. Nous nous conformons à toutes les lois applicables dans les territoires où nous menons des activités, et nous avons établi des politiques, des procédures et des pratiques pour soutenir notre résolution à prévenir les effets préjudiciables des cas de violation des droits de la personne dans le cadre de nos activités et au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Si vous soupçonnez un cas ou un cas potentiel d'esclavage moderne ou de traite de personnes au sein des activités ou de la chaîne d'approvisionnement de TMX, ou en prenez connaissance, vous devez le signaler conformément à notre Politique de dénonciation.

La prévention de la FRAUDE et de l'esclavage moderne...

favorise la **CONFIANCE** et démontre notre responsabilité **VIS-À-VIS DES CLIENTS**.

favorise la **CONFIANCE** en faisant preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille.



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique en matière de prévention de la fraude et notre Politique sur la gestion de l'impartition et des risques liés aux tierces parties, dans MonTMX.

Mesures anticorruption et comportement équitable

Le Groupe TMX exerce ses activités de manière honnête et éthique, sans recourir à des manœuvres frauduleuses ou à la corruption pour obtenir un avantage indu. L'entreprise est déterminée à faire preuve de professionnalisme, d'équité et d'intégrité dans l'ensemble de ses opérations, partout où elle exerce ses activités. Le Groupe TMX s'est également engagé à implanter et à mettre en application des mécanismes efficaces visant à prévenir la corruption.

Vous ne devez pas offrir ou accepter de pot-de-vin, ni profiter d'un avantage indu sur quiconque, par une manipulation, une dissimulation, un abus d'information privilégiée, la déformation des faits ou toute autre pratique commerciale déloyale ou illégale.

« Pot-de-vin » s'entend de tout avantage financier ou d'une autre nature offert ou donné à :

- quiconque afin de le persuader de remplir ses tâches de manière inappropriée ou de le récompenser d'avoir agi d'une telle manière;
- un(e) fonctionnaire dans l'intention d'influencer sa conduite dans l'exercice de ses fonctions.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Étant donné que TMX exerce ses activités en faisant preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille, vous devez connaître et respecter les lois et les règlements applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, ainsi que les sanctions prévues dans les territoires où TMX exerce ses activités (les « lois contre le blanchiment d'argent »). À titre de membre du personnel, vous devez :

- faire preuve de vigilance et poser des questions;
- recueillir tous les renseignements pertinents;
- ne fournir aucun service ou conseil contraire aux lois contre le blanchiment d'argent;
- n'aider aucune cliente ou aucun client ni aucun émetteur inscrit à se soustraire à une exigence des lois contre le blanchiment d'argent.

Si vous découvrez une opération inhabituelle ou douteuse, que vous avez connaissance de corruption, de manœuvre déloyale ou de violation des lois contre le blanchiment d'argent ou que vous soupçonnez de telles pratiques, vous devez signaler ce fait sans délai en conformité avec notre Politique de dénonciation. Toutefois, vous ne devez informer de vos soupçons aucune des personnes impliquées dans ces crimes puisque cela pourrait les alerter.

Le signalement de la **CORRUPTION ET DU BLANCHIMENT D'ARGENT...**

favorise la **CONFIANCE** en démontrant un respect et une intégrité sans faille.

Comment TMX protège la confidentialité




Confidentialité

La confiance dans les marchés des capitaux dépend de nos actions; c'est pourquoi nous devons agir en faisant preuve d'un respect et d'une intégrité sans faille. Nous sommes responsables de la sécurité des renseignements confidentiels de TMX et des tiers qui nous sont confiés. « Renseignements confidentiels » désigne les renseignements inconnus du public qui entrent en votre possession ou dont vous avez connaissance parce que vous êtes un membre du personnel, ce qui comprend les renseignements relatifs aux activités, aux produits et aux services, aux clients et aux fournisseurs passés, présents ou éventuels, aux ressources humaines, aux litiges, à la recherche, aux inventions, aux processus, à la conception, au marketing, aux finances, aux renseignements exclusifs (au sens donné à ce terme ci-dessous), aux renseignements personnels (au sens donné à ce terme ci-dessous) et aux renseignements qui seraient considérés comme confidentiels par une personne raisonnable dans les circonstances. « Renseignements exclusifs » désigne les renseignements inconnus du public ou l'information non communiquée que TMX veut tenir confidentiels parce qu'ils sont essentiels à ses activités, notamment les secrets commerciaux.

Vous devez continuer à respecter la confidentialité de l'ensemble des renseignements confidentiels et des renseignements exclusifs pendant la durée de votre emploi auprès de TMX et après la cessation de celui-ci. Afin de protéger la réputation de TMX, qui respecte les normes de

déontologie les plus élevées, vous ne devez tirer profit ni donner l'impression de tirer profit d'aucun renseignement confidentiel. Vous avez la responsabilité d'assurer la sécurité des renseignements confidentiels qui vous sont confiés; vous devez donc les protéger de manière raisonnable contre un accès non autorisé durant et après les heures d'ouverture.

Vos obligations en matière de confidentialité ne vous empêchent toutefois pas de dénoncer des faits ou de fournir de l'information s'il y a lieu, par exemple : a) pour signaler un cas de harcèlement ou de discrimination ou toute conduite qui selon vous est illégale dans notre milieu de travail; b) pour exercer vos droits en vertu d'une loi applicable, y compris la National Labor Relations Act [États-Unis]; ou c) pour livrer un témoignage véridique en cour dans le cadre d'un processus judiciaire.



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique de protection des renseignements personnels, notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initié, notre Politique de sécurité de l'information et notre Politique sur la résilience et la sécurité en milieu de travail, dans MonTMX. Selon votre lieu d'emploi, il est possible que vous deviez vous conformer à d'autres politiques. Si vous avez connaissance d'un manquement aux obligations de respect de la protection des renseignements personnels, vous devez communiquer avec la ou le chef de la protection des renseignements personnels de TMX.

Protection des renseignements personnels

TMX est déterminée à traiter les renseignements personnels qu'elle collige, utilise ou communique en conformité avec les lois applicables. « Renseignements personnels » désigne les renseignements sur des personnes physiques identifiées ou identifiables, y compris les membres du personnel. Vous devez maintenir la confidentialité de tous les renseignements personnels et ne les communiquer que dans la mesure permise par les lois applicables.

Vous devez prendre connaissance de notre Politique de protection des renseignements personnels pour vous assurer d'en comprendre les exigences en ce qui a trait au traitement des renseignements personnels, y compris quant à l'obtention du consentement ainsi qu'aux restrictions entourant la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation des renseignements personnels conformément aux lois applicables.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique de protection des renseignements personnels, notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initié, notre Politique de sécurité de l'information et notre Politique sur la résilience et la sécurité en milieu de travail, dans MonTMX. Selon votre lieu d'emploi, il est possible que vous deviez vous conformer à d'autres politiques. Si vous avez connaissance d'un manquement aux obligations de respect de la protection des renseignements personnels, vous devez communiquer avec la ou le chef de la protection des renseignements personnels de TMX.

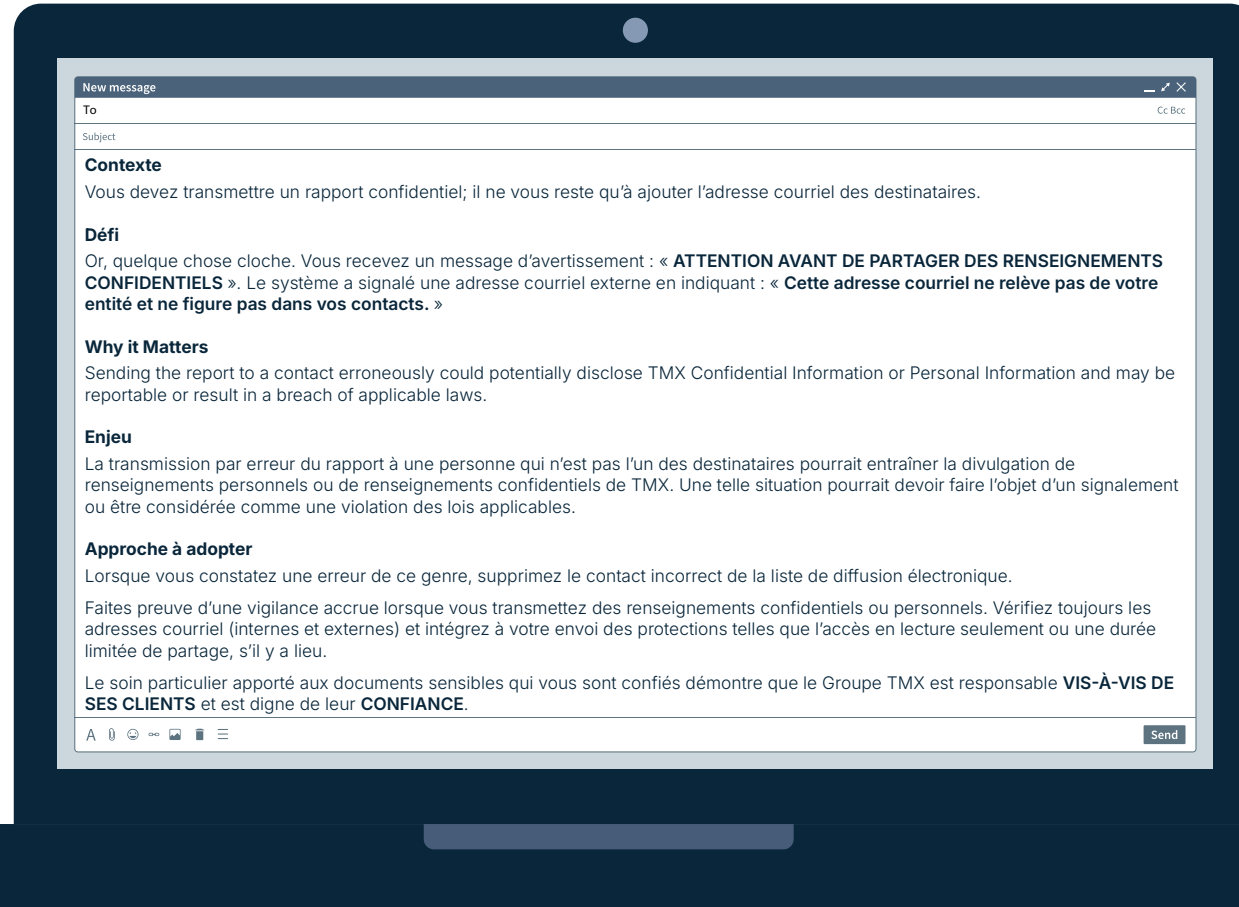
La protection de la **CONFIDENTIALITÉ** et des **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**...

favorise la **CONFIANCE** et démontre que TMX est responsable **VIS-À-VIS DE SES CLIENTS**.

Confidentialité et protection des renseignements personnels - ÉTUDE DE CAS 

Confidentialité et protection des renseignements personnels

Tous les renseignements et les documents mis à votre disposition à titre de membre du personnel de TMX doivent être tenus confidentiels, même après la fin de votre emploi auprès de TMX. En raison de l'importance de la confiance du public dans l'intégrité du marché et afin de protéger la réputation de TMX, il est primordial que vous ne tiriez pas avantage, et que vous ne donniez pas l'impression de tirer avantage, de renseignements confidentiels mis à votre disposition dans le cadre de vos fonctions au sein de TMX. Vous devez traiter tout renseignement personnel utilisé ou colligé par TMX ou communiqué à TMX, conformément aux lois applicables.



Guide de la prise de décisions

Ce comportement est-il dans l'intérêt supérieur de notre personnel, de notre clientèle et de nos parties prenantes? Réside-t-il à l'examen du public?

Sécurité de l'information

La réputation et la réussite de TMX dépendent de la protection des renseignements relatifs à ses activités et à sa clientèle, qu'il s'agisse de renseignements confidentiels, personnels ou exclusifs. À titre de membre du personnel, vous devez vous conformer au Code ainsi qu'à toute politique, norme et procédure d'entreprise régissant l'accès et l'utilisation des systèmes, des réseaux, des applications, des logiciels, des ordinateurs, des appareils portatifs (p. ex. les téléphones mobiles [cellulaires], les tablettes, etc.) (collectivement, les « systèmes ») ainsi que de tous les messages, de toutes les données et de toute l'information créés, partagés, transmis et stockés (sur tous les types de médias, peu importe le support de stockage ou le moyen de transmission) au moyen de tous ces systèmes.

Plus particulièrement, vous devez :

- vous abstenir de discuter ou de divulguer des renseignements confidentiels, exclusifs ou personnels de TMX ou de l'un de ses clients, de ses fournisseurs, de ses autorités de réglementation ou de ses partenaires commerciaux à des personnes ou en présence de personnes qui n'auraient sinon pas accès à ces renseignements, que ce soit à nos bureaux ou à l'extérieur (y compris en télétravail de la maison);
- vous abstenir de télécharger ou d'utiliser des applications, des logiciels ou des outils non approuvés par TMX (y compris des logiciels de traduction en ligne gratuits) à des fins professionnelles, car ceux-ci peuvent permettre à des parties non autorisées de conserver, de stocker, d'utiliser et de divulguer des renseignements confidentiels de TMX;
- vous abstenir de téléverser, de stocker ou d'envoyer des renseignements confidentiels, exclusifs ou personnels au moyen d'un service en ligne partagé, infonuagique ou utilisant l'intelligence artificielle qui n'est pas approuvé par TMX. À ce propos, faites preuve de vigilance et signalez au Bureau de la sécurité de l'information (le « BSI ») de TMX toute menace à la sécurité que vous avez reçue et les incidents ayant pu survenir dans le cadre de l'utilisation du courriel ou de la navigation dans Internet;
- prendre part aux programmes de formation et de sensibilisation établis par le BSI.

N'oubliez pas que vous ne devez téléverser, stocker et partager les fichiers qu'au moyen de services infonuagiques externes approuvés par TMX.

Confidentialité et protection des
renseignements personnels

Sécurité de l'information

Opérations sur valeurs des
membres du personnel

À moins d'interdiction, vous avez le droit d'utiliser les téléphones, les ordinateurs, les systèmes de courrier électronique et l'accès Internet de TMX à des fins personnelles si cette utilisation est occasionnelle, raisonnable et conforme aux valeurs, au Code de déontologie et à la Politique sur le respect en milieu de travail de TMX ainsi qu'aux lois applicables. Toutefois, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à la protection des renseignements personnels dans ce contexte. TMX peut, à tout moment et sans avis, surveiller, enregistrer et signaler votre utilisation de tout système, y compris, sans s'y limiter, l'envoi et la réception de courriels, l'accès à Internet et le transfert de fichiers.

Si vous devez utiliser un logiciel, une application ou un outil non approuvé par TMX à des fins professionnelles, il vous faut vous consulter le BSI et obtenir les approbations nécessaires avant l'activation ou le téléchargement. Si vous devez recourir à des services de traduction, veuillez communiquer avec l'équipe des Services linguistiques. Lorsque vous utilisez des appareils personnels, une démarche aussi appelée « prenez vos appareils personnels » (ou « PAP »), ces appareils doivent être utilisés conformément aux critères de base : l'utilisation de mots de passe pour y accéder, le maintien à jour de solutions de sécurité (p. ex. un antivirus) pour ces appareils et l'utilisation de l'authentification à deux facteurs pour l'accès au réseau, aux applications ou aux données de TMX.

La protection de la SÉCURITÉ DE L'INFORMATION...

favorise la **CONFIANCE** et démontre que le Groupe TMX est **responsable** VIS-À-VIS DE SES CLIENTS.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique de sécurité de l'information dans MonTMX. Selon votre lieu d'emploi, il est possible que vous deviez vous conformer à d'autres politiques.

Opérations sur valeurs des membres du personnel

TMX est au centre des marchés financiers canadiens et doit donc s'employer à maintenir sa réputation en matière de respect des normes juridiques et éthiques les plus élevées. Nous imposons à l'ensemble du personnel certaines conditions relativement aux opérations sur valeurs pour éviter de produire l'impression qu'il bénéficie d'un traitement préférentiel ou qu'il a utilisé (ou pourrait avoir utilisé) son rôle à titre de membre du personnel pour obtenir des renseignements, un traitement de faveur ou des occasions de placement qui ne sont pas offertes de manière générale au public.

Si vous êtes un membre du personnel de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX, un(e) dirigeant(e) de Groupe TMX Limitée, un(e) membre du personnel désigné ou un(e) membre du personnel de la Compagnie Trust TSX, vous êtes assujetti(e) à des restrictions supplémentaires relatives aux opérations sur valeurs qui sont énoncées en détail dans notre Politique en matière d'opérations sur valeurs à l'intention des employés.


Mes opérations sur actions personnelles n'auront aucun effet sur le marché. Qu'y a-t-il de mal à me servir de ce que j'ai appris au travail sur les dossiers clients pour faire des placements?

En substance, il s'agit d'un délit d'initié. Cela est contraire à la déontologie et à la loi. Ainsi, si vous commettez un délit d'initié, vous devez être prêt(e) à en subir les conséquences, lesquelles peuvent inclure des poursuites au criminel ou au civil et le congédiement.

Information occasionnelle, confidentialité et opérations d'initié

TMX est une société cotée en bourse et doit par conséquent se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et aux règles boursières applicables. Chaque membre du personnel est responsable de la préservation et de la protection de la confidentialité de l'information importante propre à TMX, mais inconnue du public. Puisque vous devez aussi respecter toutes les lois applicables, cette consigne vise également les opérations d'initiés et la communication d'information privilégiée.

Selon votre fonction, il est possible que vous ayez des responsabilités supplémentaires relativement à la communication occasionnelle d'information importante pour prévenir la communication sélective d'information importante aux analystes, aux investisseurs institutionnels et individuels et aux professionnels du marché. Seuls les porte-parole autorisés peuvent s'exprimer au nom de TMX.



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Politique en matière d'opérations sur valeurs à l'intention des employés et notre Politique en matière d'information occasionnelle, de confidentialité et d'opérations d'initié dans MonTMX.

Les valeurs
et notre Code

Objet et champ
d'application

Comment le Groupe
TMX travaille

Comment TMX
communique

Comment TMX traite
avec les tiers

Comment TMX protège
la confidentialité

**Comment TMX
protège ses actifs**

Conformité

Comment TMX protège ses actifs



Propriété intellectuelle et productions

À TMX, avoir le courage de l'audace et de l'innovation est au cœur de nos activités. À titre de membre du personnel, vous pourrez être appelé(e) à mettre au point ou à contribuer à l'élaboration d'une vaste gamme de documents pour TMX. Certaines de ces productions peuvent aussi donner lieu à des droits de propriété intellectuelle comme des secrets industriels, des droits d'auteur, des marques déposées et des brevets. Toute propriété intellectuelle produite dans le cadre de votre emploi à TMX appartient à TMX et y demeure après votre départ. Cela signifie que vous convenez par les présentes de céder tout droit (y compris les droits de propriété intellectuelle) sur les productions à TMX et consentez à ce que TMX les modifie.

Afin de protéger les productions et les droits de propriété intellectuelle de TMX, vous devez :

- informer rapidement TMX de toute production dont vous êtes l'auteur ou à laquelle vous avez contribué;
- signer tous les documents nécessaires et aider TMX à obtenir les droits de propriété intellectuelle, y compris les demandes de droit d'auteur, de marques déposées et de brevets dans tous les territoires;
- aider TMX à défendre, à protéger et à faire respecter tout droit de propriété intellectuelle actuel ou éventuel (y compris l'aider dans toute réclamation ou tout litige);
- utiliser les productions et les droits de propriété intellectuelle de TMX uniquement dans le cadre des fonctions de votre emploi et dans la mesure permise par les politiques de TMX;
- ne pas permettre que les productions et les droits de propriété intellectuelle de TMX soient utilisés par d'autres sans l'approbation préalable de TMX.

Propriété intellectuelle
et productionsProtection des ressources
et des actifs du Groupe TMX

Les présentes dispositions sont assujetties aux lois applicables du territoire où vous êtes employé(e) et ne limitent ni ne réduisent aucune des obligations qui vous incombent aux termes de votre contrat de travail.

Nous avons aussi un rôle à jouer pour nous assurer de respecter les droits de tiers. Vous devez veiller à ce que TMX n'utilise pas la propriété intellectuelle de tiers (p. ex. un logiciel, une vidéo, de la musique, des images, un document ou d'autres éléments matériels) sans leur approbation préalable.

Les productions comprennent notamment les découvertes, inventions, améliorations, processus, formules, idées, appareils, marques de commerce, œuvres de l'esprit, notes, registres, rapports, croquis, plans, données, dossiers, analyses, savoir-faire, méthodes, concepts, techniques, logiciels, travaux de recherche et développement, vidéos, musiques, images, documents et présentations, que ces productions constituent ou non des renseignements confidentiels ou qu'elles soient ou non protégées par les lois sur la propriété intellectuelle applicables.

La protection de la **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** de TMX...

renforce la **CONFIANCE** en protégeant notre avantage concurrentiel.

Protection des ressources et des actifs de TMX

Si les ressources et les actifs de TMX nous permettent d'être audacieux et d'innover, nous devons néanmoins les utiliser avec un respect et une intégrité sans faille afin de protéger la réputation de l'entreprise. Il vous incombe de protéger les ressources et les actifs que TMX vous fournit, de les utiliser de manière appropriée et efficace à des fins professionnelles légitimes, ainsi que d'éviter une utilisation inappropriée qui contrevient aux politiques d'entreprise et nuit à la productivité ou accroît les coûts de TMX. Les ressources, les actifs et les biens de TMX doivent notamment être protégés contre la perte, contre la destruction ou la cession, contre un accès, une utilisation ou une modification indus ainsi que contre le prêt ou la vente sans autorisation appropriée.

Voici quelques exemples d'utilisations inappropriées :

- consulter des sites Web ou des applications ou distribuer du matériel offensant ou à caractère sexuel (notamment la diffusion de matériel ou la publication de commentaires sur des médias sociaux) qui sont susceptibles de porter atteinte à la réputation de TMX;
- désactiver ou contourner un dispositif de sécurité sur un ordinateur de TMX ou un autre ordinateur utilisé pour accéder à distance aux installations de TMX;
- installer un logiciel non autorisé, y compris un logiciel qui viole des droits de propriété intellectuelle ou des droits d'auteur, sur un ordinateur de TMX;
- accéder à distance aux installations de TMX sans signature antivirus à jour ou en utilisant sciemment un appareil vulnérable ou un ordinateur infecté;

Nous utilisons les ressources de TMX pour gérer nos activités et continuer d'accorder la **PRIORITÉ À NOS CLIENTS**. Pour protéger nos actifs, pour veiller à ce que les systèmes soient utilisés uniquement de manière conforme au présent Code et pour maintenir un environnement de travail sûr, nous nous réservons le droit de fouiller notre propriété ainsi que d'examiner et de surveiller vos communications électroniques et l'usage que vous faites du téléphone, de l'ordinateur ou d'autres appareils, des classeurs, des bureaux et des locaux.

Propriété intellectuelle
et productionsProtection des ressources
et des actifs du Groupe TMX

- contourner délibérément des mesures de sécurité mises en place pour accéder à des contenus externes interdits;
- utiliser des actifs de TMX à des fins politiques (notamment pour des contributions directes ou indirectes à un parti politique, à un comité électoral ou à un groupe mis sur pied à des fins politiques, ou encore pour présenter sa candidature à une élection ou pour obtenir un poste au sein d'un gouvernement);
- utiliser le réseau de TMX pour accéder à un ordinateur, à un réseau ou à des données sans autorisation ou d'une façon qui va au-delà de l'autorisation détenue à quelque fin que ce soit.

La protection des RESSOURCES et des ACTIFS de TMX...

favorise la **CONFIANCE** et démontre que le Groupe TMX est responsable **VIS-À-VIS DE SES CLIENTS**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la Politique de sécurité de l'information, la Politique d'utilisation acceptable relative à la sécurité de l'information et la Politique d'utilisation acceptable relative à la sécurité de l'information, dans MonTMX. Selon votre lieu d'emploi, il est possible que vous deviez vous conformer à d'autres politiques.

Les valeurs
et notre Code

Objet et champ
d'application

Comment le Groupe
TMX travaille

Comment TMX
communique

Comment TMX traite
avec les tiers

Comment TMX protège
la confidentialité

Comment TMX
protège ses actifs

Conformité

Conformité



Rôles et responsabilités

Membres du personnel

Il incombe à chaque membre du personnel de comprendre le Code et de s'y conformer.

Conseil d'administration de TMX

Le conseil d'administration de TMX est responsable de l'examen et de l'approbation du présent Code.

Conseils d'administration des filiales

Le conseil d'administration de chacune des filiales est responsable de l'examen et de l'adoption du présent Code, à moins que cette adoption ne soit contraire aux exigences légales ou réglementaires ou en matière d'audit ou de conformité ou aux directives d'une autorité de réglementation. En cas de contradiction, le conseil d'administration de cette filiale doit fournir au conseil d'administration de TMX l'assurance que ses politiques d'entreprise (le cas échéant) respectent en substance le présent Code.



Pendant la période d'emploi et par la suite

Pendant la période d'emploi

Vous devez respecter l'ensemble des lois et des règlements applicables au travail et en dehors du milieu de travail. Il vous incombe de comprendre le Code et l'ensemble des politiques d'entreprise, ainsi que les normes et procédures qui y sont liées, et de vous y conformer durant votre emploi à TMX. En cas de divergence entre une politique, une norme ou une procédure d'entreprise et notre Code de déontologie, le Code de déontologie aura préséance.

Les questions traitées dans le Code étant essentielles à la capacité de TMX d'exercer ses activités conformément à ses valeurs (et à son mandat d'intérêt public). Toute conduite illégale (au travail ou en dehors du milieu de travail) qui nuit à TMX ou à votre capacité à vous acquitter de vos responsabilités envers TMX ou qui contrevient au Code sera prise au sérieux et gérée en conséquence. S'il s'avère que vous avez enfreint le Code de déontologie ou les lois et les règlements applicables, les mesures disciplinaires appropriées seront prises, mesures qui peuvent aller jusqu'au licenciement ou à la cessation immédiate de la relation d'affaires. En cas de violation des lois et règlements, TMX collaborera entièrement avec les autorités compétentes.

Après la fin de votre emploi

Lorsque votre emploi auprès de TMX prend fin, vous devez continuer de respecter l'ensemble des obligations énoncées dans votre contrat de travail qui subsistent même après la résiliation de celui-ci, notamment votre obligation de ne divulguer et de n'utiliser aucun renseignement confidentiel, exclusif ou personnel ni aucun élément de propriété intellectuelle que vous avez reçu à titre de membre du personnel. Il vous est interdit d'accéder aux systèmes, aux ressources ou aux actifs de TMX (que votre accès ait été révoqué par TMX ou non).

De plus, vous devez rendre tous les biens de TMX se trouvant en votre possession et continuer de prêter assistance à TMX, à la demande de TMX et à ses frais mais sans indemnité supplémentaire, afin de consigner, de céder, d'obtenir, de protéger et de défendre les droits de propriété intellectuelle de TMX (y compris, mais sans s'y limiter, dans le cas de toute réclamation ou de tout litige).

La conformité au Code de déontologie PENDANT ET APRÈS LA PÉRIODE D'EMPLOI...

démontre votre engagement à respecter nos valeurs.

Dérogations, exceptions et dispenses

Les dérogations, les exceptions et les dispenses à l'égard du Code de déontologie et de nos politiques, nos normes et nos procédures d'entreprise sont rares et sont accordées uniquement dans des circonstances exceptionnelles. Pour obtenir une dérogation, une exception ou une dispense à l'égard du Code, vous devez en faire la demande au préalable à votre gestionnaire et en informer la ou le responsable du présent Code ainsi que votre membre de l'équipe de la haute direction, en vous servant du modèle de traitement des exceptions.

Si votre gestionnaire approuve votre demande, elle ou il la fera parvenir pour examen à la répondante ou au répondant du présent Code, à la ou au chef de la gestion des risques et à la ou au chef des affaires juridiques. Vous serez informé(e) par écrit de leur décision.

Si vous êtes un(e) dirigeant(e) de Groupe TMX Limitée, vous devez présenter votre demande au comité de gouvernance et de surveillance réglementaire du conseil d'administration de TMX. Si elle est approuvée, cette dérogation, exception ou dispense sera communiquée au public si les lois applicables ou les politiques d'entreprise de TMX l'exigent.



Date d'entrée en vigueur :

Le 15 juin 2026

Fréquence d'examen :

Tous les deux ans

Date du dernier examen :

Le 11 septembre 2024

Répondante :

Cindy Bush

Chef des Ressources humaines

Ressources humaines

Responsable :

Cindy Churchill

Directrice, Ressources humaines

Ressources humaines

Approbateurs :

Conseil d'administration de Groupe TMX Limitée

